



ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE

PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES

PROCESSUS, ÉLIGIBILITÉ & CRITÈRES DE NOMINATION

JUIN 2025 - MAI 2026



TABLE DES MATIÈRES :

1. OBJECTIF	2
2. BUT.....	2
3. DESCRIPTION DU PROGRAMME	2
4. QUOTA	3
5. TYPES DE BREVET	3
6. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	3
7. PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION.....	4
8. APERÇU DES CATÉGORIES DE BREVET ET DÉFINITIONS.....	4
9. PROCESSUS DE NOMINATION	6
10. DÉVELOPPEMENT DU TABLEAU DE PROFONDEUR	8
11. EXIGENCES MINIMALES POUR LE BREVET	9
12. EXIGENCES DES ATHLÈTES BREVETÉS	10
13. PROCESSUS D'APPEL.....	12
14. LISTE DES ABRÉVIATIONS	13



1. OBJECTIF

L'objectif de ce document est de décrire le processus et les critères utilisés par Canada Basketball (CB) pour nommer les athlètes au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada.

2. BUT

Le but du Programme d'aide aux athlètes (PAA) est d'offrir un soutien financier aux athlètes afin qu'ils puissent s'entraîner et représenter le Canada avec succès aux Jeux olympiques et à la Coupe du monde.

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA), financé par Sport Canada, garantit que les athlètes de haute performance identifiés disposent des ressources nécessaires pour atteindre le succès sur la scène internationale. Ce programme contribue à l'amélioration des performances canadiennes lors des grandes compétitions internationales, telles que les Jeux olympiques et la Coupe du monde.

Les athlètes qui sont nommés pour un financement et approuvés par Sport Canada pour recevoir un soutien financier du PAA sont appelés athlètes brevetés, et le financement du PAA est désigné sous le terme brevet.

L'aide financière accordée aux athlètes canadiens identifiés prend la forme d'une allocation mensuelle pour le logement et l'entraînement, ainsi que, le cas échéant, d'un soutien pour les frais de scolarité postsecondaires. Cette aide permet aux athlètes de répondre à leurs besoins en matière d'entraînement et de compétition, tout en les aidant à préparer leur transition vers une carrière après le sport.

Le statut de breveté d'un athlète est soumis aux obligations et engagements détaillés dans l'Entente d'athlète de Canada Basketball, ainsi que dans les politiques et procédures de Sport Canada qui régissent le PAA et l'établissement des critères de sélection.



4. QUOTA

En 2025-2026, Canada Basketball est éligible pour recevoir vingt-deux (22) cartes senior ou 574 200 \$ (sous réserve de révisions périodiques par Sport Canada). Cette allocation peut être répartie entre les cartes senior ou de développement. Le nombre de cartes attribuées par Sport Canada est susceptible de changer, auquel cas des ajustements devront être effectués dans la répartition des cartes. Le cycle de la carte va du 1er juin au 31 mai de chaque année.

5. TYPES DE BREVET

Les athlètes approuvés par Sport Canada pour le PAA peuvent être éligibles à une allocation pour le logement et l'entraînement, un soutien pour les frais de scolarité (dans un programme universitaire ou collégial approuvé par Sport Canada ou dans un autre établissement postsecondaire), ainsi qu'un soutien pour les frais de scolarité différés. Cette allocation est généralement versée à l'avance tous les deux mois. Les athlètes financés par le PAA reçoivent une allocation financière mensuelle comme suit :

Carding Type	Monthly Allowance
Cartes Senior (SR1, SR2, SR)	2 175 \$
Carte de développement (DE)	1 305 \$

Notes :

Les athlètes approuvés doivent être nommés pour une période minimale de 4 mois, et jusqu'à un maximum de 12 mois.

6. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à recevoir un soutien par le biais du PAA, un athlète doit :

- Être citoyen canadien au début du cycle de brevet pour lequel l'athlète est nommé.
- Conformément aux exigences d'éligibilité de la FIBA, l'athlète doit être éligible pour représenter le Canada lors des grandes compétitions internationales au début du cycle de brevet pour lequel il est nommé.
- L'athlète doit satisfaire aux critères de sélection spécifiques au sport, approuvés par Canada Basketball et conformes au PAA.



7. PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION

- Le Groupe de direction de la haute performance féminine (HPF) recommandera les nominations pour le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada à Sport Canada. Le PHF sera composé d'au moins 3 des individus suivants de Canada Basketball :
 - Directeur général
 - Responsable de la haute performance féminine
 - Directeur des opérations de basketball
 - Responsable du programme NextGen
- Sport Canada examine toutes les nominations soumises par Canada Basketball et les approuve conformément aux politiques du Programme d'aide aux athlètes (PAA) et aux critères de sélection des cartes approuvés par Canada Basketball.
- Les athlètes qui atteignent les normes ne sont pas garantis de recevoir une carte. Les sélections finales pour le Programme d'aide aux athlètes (PAA) seront basées sur les classements du Profil de la médaille d'or (PMO) et les athlètes qui présentent des caractéristiques favorables à la cohésion d'équipe, à l'apprentissage et contribuent à une culture positive.

8. APERÇU DES CATÉGORIES DE BREVET ET DÉFINITIONS

- A. **Critères de brevet international senior (SR1/SR2)** : Dans les sports collectifs, les athlètes doivent faire partie de l'équipe qui termine dans le top 8 aux Jeux olympiques ou à la Coupe du monde. Les athlètes qui répondent aux critères internationaux sont éligibles pour être nommés par Canada Basketball pendant deux années consécutives ; la première carte de l'année est appelée SR1, et la seconde, SR2. L'éligibilité à une carte SR2 dépend de l'athlète respectant le programme d'entraînement et de compétition défini dans la Section 10 des exigences des athlètes brevetés de Canada Basketball approuvé par Canada Basketball (CB), d'être renommé par le CB, de signer un Accord Athlète/CB et de compléter un formulaire de demande du PAA pour cette année.
- B. **Critères de brevet national senior (SR)** : Les critères de brevet national senior sont établis par Canada Basketball en fonction de l'évaluation des performances en compétition et en entraînement, utilisant les critères d'évaluation du Profil de la médaille d'or. Les athlètes



brevetés SR sont éligibles à un soutien du PAA pour une durée pouvant aller jusqu'à un an.

C. Critères de brevet de développement (DE) : Destinés à soutenir les besoins de développement des athlètes plus jeunes qui démontrent clairement le potentiel d'atteindre les critères internationaux du brevet senior, mais qui ne sont pas encore capables de répondre aux critères du brevet senior. Les athlètes brevetés DE sont éligibles à un soutien du PAA pour une durée pouvant aller jusqu'à un an.

L'athlète qui répond à l'un des critères suivants est éligible à la nomination pour un brevet DE :

- Un athlète de l'équipe nationale senior qui ne répond pas aux critères du brevet senior en raison de son classement prioritaire dans le processus de nomination.
- Des prospects du programme NextGen impliqués dans des programmes de compétition et d'entraînement soutenus par Canada Basketball pendant un minimum de 30 jours par an.
- Des cas exceptionnels peuvent être faits pour des joueurs spécialisés jouant un rôle clé dans le tableau de profondeur de l'équipe nationale, mais qui ne répondent pas aux qualifications ciblées pour le brevet du programme de développement.

Les athlètes ayant détenu un brevet senior pendant deux ans ou plus et qui n'étaient pas éligibles à la compétition pour une équipe d'âge pendant cette période ne peuvent pas être reclassés vers un brevet de développement.



D. Circonstances liées à la santé : À la fin d'un cycle de brevet durant lequel un athlète n'a pas atteint les normes requises pour le renouvellement de son statut de breveté pour des raisons strictement liées à la santé, il peut être considéré pour une nouvelle nomination pour la période de brevet suivante sous les conditions suivantes :

- L'évaluation précédente de l'athlète selon le PMO le classe toujours dans le tableau de profondeur actuel pour le brevet, conformément aux classements prioritaires définis dans le processus de nomination.
- L'athlète breveté a satisfait à toutes les exigences raisonnables d'entraînement et de réadaptation visant un retour rapide à un entraînement et à une compétition de haute performance pendant la période de sa blessure, maladie, grossesse ou autre circonstance liée à la santé, ou poursuit un programme de réadaptation approuvé par Canada Basketball.
- Selon Canada Basketball (CB), l'échec de l'athlète à atteindre les normes de brevet applicables est strictement dû à des circonstances liées à la santé.
- L'athlète a démontré et continue de démontrer son engagement à long terme envers les objectifs d'entraînement et de compétition de haute performance, ainsi que son intention de poursuivre un entraînement et des compétitions de haute performance tout au long de la période de brevet pour laquelle il souhaite être renouvelé, malgré le fait de ne pas avoir satisfait aux critères de brevet.

Un athlète n'est éligible à recevoir une carte de blessure que pour un maximum de deux ans.

NOTE : Une carte d'athlète étiquetée comme étant liée à une grossesse ne compte pas dans le maximum d'années de carte de blessure.

9.PROCESSUS DE NOMINATION

En raison de la quota limité de cartes disponibles, le nombre de mois pendant lesquels un athlète est nommé pour le brevet sera basé sur les éléments suivants :

- A. Le quota de cartes établi par Sport Canada
- B. La position du joueur dans le tableau de profondeur national selon les critères d'évaluation GMP (voir section 10), en tenant compte du travail accompli, des besoins positionnels, du niveau de l'adversaire, du nombre de jours passés dans le programme de l'équipe nationale et de la trajectoire



- ;
- C. Le potentiel d'un athlète à participer aux Jeux olympiques. Cette évaluation sera basée sur l'année dans le cycle quadriennal (par exemple, le nombre d'années jusqu'aux prochains Jeux olympiques), une évaluation de l'amélioration démontrée par l'athlète lors de la saison précédente, la position dans le tableau de profondeur par rapport à la saison précédente et son engagement démontré envers l'entraînement sur le terrain et hors terrain.

Les nominations seront soumises à Sport Canada dans l'ordre des classements prioritaires suivants :

CLASSEMENT	CRITÈRES
PRIORITÉ 1	Les athlètes répondant au critère SR1
PRIORITÉ 2	Les athlètes répondant au critère SR2
PRIORITÉ 3	Les 15 meilleurs athlètes disponibles du noyau senior, basés sur le tableau de profondeur, élaboré à partir de l'évaluation PMO, nommés pour le brevet senior (SR).
PRIORITÉ 4	Les athlètes précédemment brevetés seniors qui, pour des raisons strictement liées à la santé, n'ont pas atteint les normes requises pour le renouvellement de leur statut de breveté.
PRIORITÉ 5	Les athlètes de moins de 24 ans faisant partie du noyau senior dans le tableau de profondeur basé sur l'évaluation GMP. Le brevet sera priorisé en fonction du classement. Canada Basketball prendra en compte le travail accompli, le classement par position, la trajectoire et l'engagement dans la détermination du brevet.
PRIORITÉ 6	Les athlètes précédemment brevetés de développement qui, pour des raisons strictement liées à la santé, n'ont pas atteint les normes requises pour le renouvellement de leur statut de breveté.
PRIORITÉ 7	Les athlètes âgés de 24 ans et plus faisant partie du noyau senior dans le tableau de profondeur basé sur l'évaluation PMO. Le brevet sera priorisé en fonction du classement. Canada Basketball prendra en compte le travail accompli, le classement par position, la trajectoire et l'engagement dans la détermination du brevet.
PRIORITÉ 8	Un athlète NextGen de Canada Basketball, âgé de moins de 24 ans, montrant des progrès dans l'évaluation PMO, est éligible pour une nomination pour le brevet DE.



PRIORITÉ 9	Un athlète (ou des athlètes) montrant un potentiel pour l'équipe nationale senior via l'évaluation PMO, identifié dans les environnements des ONS, OSPT, professionnels, collégiaux ou de clubs, est éligible pour une carte de développement (DE).
------------	---

10. DÉVELOPPEMENT DU TABLEAU DE PROFONDEUR

Canada Basketball établira un tableau de profondeur saisonnier pour le basketball féminin après chaque fenêtre FIBA (généralement en juillet, novembre et mars) de chaque saison. Les décisions finales concernant le tableau de profondeur seront déterminées par le responsable de la haute performance féminine (ou équivalent).

Les entraîneurs en chef des équipes seniors et NextGen de Canada Basketball seront consultés avant que les décisions finales ne soient prises.

Les critères d'évaluation du profil Médaille d'or (Annexe A) serviront de base pour établir le tableau de profondeur national féminin, en tenant compte du travail accompli, des besoins positionnels, du niveau de l'adversaire et de la trajectoire. Les athlètes considérés incluront les suivants :

- Tous les athlètes ayant participé aux programmes de haute performance de Canada Basketball pendant la saison qui vient de se terminer.
- Les joueurs des programmes de haute performance non liés au basketball, évalués au cours de la saison, peuvent être inclus dans cette liste.
- Les exigences spécifiques liées aux positions pour l'équipe seront prises en compte lors de la nomination des athlètes pour le brevet.

Les invitations aux séances d'entraînement seront tirées de cette liste d'athlètes.

- Avant de soumettre les nominations finales pour le brevet à Sport Canada, un « tableau de profondeur final » sera établi à la fin des séances d'entraînement.
- Le classement dans le tableau de profondeur féminin et le noyau senior sera basé sur :



- Le tableau de profondeur créé à partir des classements du profil médaille d'or de la saison précédente
- Le tableau de profondeur créé à partir des classements du profil médaille d'or de la fenêtre FIBA la plus récente
- La conception de l'effectif : Exigences spécifiques liées aux positions pour le succès de l'équipe
- Les résultats des tests sur et en dehors du terrain / engagement envers le programme d'entraînement prescrit
- Les évaluations du caractère : Posséder une attitude positive, y compris la capacité à être coachable, le désir d'améliorer ses compétences personnelles et le désir de contribuer aux objectifs de l'équipe

11. EXIGENCES MINIMALES POUR LE BREVET

Normes minimales : Pour être éligible à recevoir un financement complet à n'importe quel niveau de brevet (12 mois d'allocation pour la vie et l'entraînement plus la scolarité, le cas échéant), les normes minimales suivantes doivent être respectées :

Pour être éligible à quatre mois de brevet, les participants doivent démontrer leur participation à un programme de l'équipe nationale pendant une durée minimale de trente (30) jours. Pour être éligible à douze mois de brevet, soixante (60) jours de participation sont requis. Cette durée minimale comprend :

1. Événements, camps et entraînements de l'équipe nationale (le programme de développement s'applique)
2. Les athlètes doivent se conformer aux programmes d'entraînement intensifs personnalisés à l'année, supervisés ou surveillés par l'entraîneur de la condition physique de l'équipe nationale.
3. Conformément à ce qui précède, les athlètes doivent partager régulièrement leurs plans d'entraînement et de développement provenant d'environnements externes.



12. EXIGENCES DES ATHLÈTES BREVETÉS

Afin de recevoir et de maintenir leur soutien PAA, les athlètes brevetés doivent :

- Assister à toutes les activités programmées auxquelles ils sont invités à participer, sauf si l'athlète a des circonstances exceptionnelles approuvées par Canada Basketball.
- Éviter toute action ou conduite qui pourrait raisonnablement perturber ou interférer de manière significative avec une compétition ou la préparation de tout athlète pour une compétition.
- Effectuer tous les tests de santé et de condition physique prescrits par le programme établi par Canada Basketball;
- Suivre leurs programmes d'entraînement individualisés prescrits fournis par Canada Basketball;
- L'athlète doit signer un contrat d'athlète avec Canada Basketball, remplir le formulaire de demande du Programme d'Aide aux Athlètes pour l'année en question et se conformer à toutes les régulations et protocoles de Canada Basketball, y compris mais sans se limiter à la conduite, à l'anti-dopage et à la pratique du sport sécuritaire;
- Compléter toutes les formations de CCES et d'éducation sur l'anti-dopage, le Sport Pur, et les cours du Programme d'Aide aux Athlètes de Sport Canada, au début de chaque nouveau cycle de brevet et à d'autres moments par la suite comme exigé par Sport Canada;
- Respecter les politiques spécifiques de Sport Canada et du gouvernement fédéral avec lesquelles Canada Basketball et l'athlète breveté doivent se conformer, y compris les suivantes :
 - Le programme canadien de lutte contre le dopage;
 - La politique canadienne contre le dopage dans le sport
 - La complétion du module(s) de formation sur l'anti-dopage du programme PAA, tel que demandé et disponible sur le site web du Centre canadien pour l'éthique dans le sport ;
 - Les politiques et procédures du programme PAA (ce document) ;
 - La Loi sur le cannabis



- La Loi sur les langues officielles du gouvernement fédéral ; et
- Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
- Canada Basketball se réserve le droit, à sa seule discrétion, de demander des documents ou des informations supplémentaires à l'athlète breveté à tout moment après le 1er juin 2025.

Canada Basketball mettra en place et facilitera un plan de suivi pour chaque athlète, permettant l'évaluation du plan d'entraînement individuel de chaque athlète, fournissant des retours d'information et mesurant les progrès accomplis par l'athlète.



Nonobstant la politique de Sport Canada concernant les situations spéciales décrites à la section 11 de la politique du programme PAA (« Retrait du statut d'athlète breveté »), si un athlète breveté ne respecte pas les engagements en matière d'entraînement ou de compétition ou ne respecte pas une autre exigence assignée par Canada Basketball (dans les délais fixés), le processus suivant sera appliqué :

- Fournir un avertissement verbal à l'athlète, y compris les étapes et les délais pour remédier à la situation ainsi que les conséquences en cas de non-respect de l'avertissement.
- Suivi avec un avertissement écrit à l'athlète si l'avertissement verbal n'est pas suivi.
- Notification écrite avisant l'athlète qu'un membre du Groupe de leadership de haute performance recommandera le retrait du statut d'athlète breveté selon les procédures décrites à la section 11 Retrait du statut d'athlète breveté.

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html#a13>

13. PROCESSUS D'APPEL

Les appels concernant la décision de nomination/renomination au programme PAA de Canada Basketball ou d'une recommandation de Canada Basketball pour retirer le statut de breveté peuvent uniquement être poursuivis par le biais du processus de révision de Canada Basketball, qui inclut une demande au Centre de résolution des différends sportifs du Canada (CRDSC). Les appels concernant une décision du PAA prise en vertu de la section 6 (Demande et approbation des cartes) ou de la section 11 (Retrait du statut de breveté) peuvent être poursuivis en vertu de la section 13 des Politiques, procédures et lignes directrices du programme PAA.

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html#a15>

14. LISTE DES ABRÉVIATIONS

PAA – Programme d'Aide aux Athlètes
Programme d'Assistance PCAD –
Programme Canadien Antidopage
CB – Canada Basketball
CCES - Centre canadien pour l'éthique dans le sport
COC - Comité olympique canadien
DTE – Environnement d'Entraînement Quotidien
DE – Cartes de développement
DHP – Directeur.trice de haute performance
HPF – Haute Performance Féminine
CIO – Comité International Olympique
PSI – Personnel de Soutien Intégré
ONS – Organisme National de Sport
FI – Fédération Internationale
JOE – Jeux olympiques d'été
ANP – À Nous le Podium
SR1 – Première année de carte selon les critères internationaux
SR2 – Deuxième année de carte selon les critères internationaux
SR – Carte senior
CRDSC – Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada
AMA – Agence Mondiale Anti-Dopage
CM – Coupe du Monde

ANNEXE A

CRITÈRES D'ÉVALUATION PMO FÉMININ DE CANADA BASKETBALL

La collection de compétences et d'attributs qui sous-tendent les performances des athlètes capables de monter sur le podium olympique et les indicateurs permettant de suivre ces compétences et attributs au fil du temps.

Le PMO est un outil pouvant être utilisé dans divers contextes d'évaluation des joueurs. Il permet d'évaluer de nouveaux talents ainsi que les performances des joueurs actuels. Il crée également un cadre d'analyse complet pour identifier les lacunes dans la performance des joueurs.

Lors de l'utilisation de la grille d'évaluation pour évaluer un athlète, un minimum de 10 observations est requis, et les critères doivent être appliqués aux athlètes en fonction de leur niveau de compétition par âge.

TECHNIQUE/TACTIQUE

Facteur de Performance	Critères	Évaluation	Descripteur subjectif
Marquer (tirs et attaques du cercle)	Pourcentage de réussite aux tirs, tirs à trois points réussis, pourcentage de réussite aux lancers francs	1	Tir en réception statique, précision limitée sous pression.
		3	Capacité à se déplacer puis tirer, précision irrégulière sous pression.
		5	Précision de tir de niveau mondial, capacité à créer un tir en mouvement ou après un dribble, avec la même efficacité sous pression.
Créer	Fautes provoquées, performance offensive, pourcentage de réussite aux lancers francs, passes décisives	1	Joue bien dans des situations d'avantage évident, mais manque de constance face à une compétition plus relevée ou dans des environnements dynamiques.
		3	Capable de déclencher des décalages contre une opposition plus faible et de les maintenir face aux meilleurs, mais vulnérable aux mauvaises décisions lorsqu'il tente de créer un avantage contre l'élite.
		5	Capacité de classe mondiale à créer des décalages, tout en gardant son calme et en conservant l'avantage sous pression et dans des situations encombrées.

Rebonds	Rebonds, moyenne de rebonds	1	Récupère les rebonds dans sa zone, en attaque et en défense, et protège son espace défensif face à un effort minimal de l'adversaire.
		3	Montre un effort constant pour rebondir et sécuriser la zone défensive, mais peut être vulnérable face à une forte pression sur le rebond défensif. En attaque, son implication au rebond est irrégulière.
		5	Capacité de classe mondiale à s'imposer dans des situations encombrées, avec un effort constant pour sécuriser le rebond défensif sous haute pression. Possède l'aptitude à capter des rebonds hors de sa zone corporelle.
Contrôle	Taux de balles perdues, type de balles perdues	1	Montre du contrôle dans des situations prévisibles et face à une opposition plus faible, mais reste focalisé sur la première option.
		3	Bon contrôle à vitesse élevée, mais peut prendre de mauvaises décisions face à la pression et à une défense en aide.
		5	Capacité de classe mondiale à garder le contrôle à haute vitesse et face à plusieurs défenseurs. Maintient son calme et identifie les options disponibles.
Défense en 1 contre 1	Dépassemens, performance défensive, +/-	1	Capacité limitée à contenir les adversaires dans des situations de 1 contre 1.
		3	Défense en 1 contre 1 nécessitant un soutien contre les options secondaires des meilleures équipes.
		5	Capacité à défendre les meilleurs joueurs offensifs en 1 contre 1.
Prise de décision en défense	Performance défensive, +/-, interceptions, contres	1	Compréhension de base des principes défensifs, mais lent à se positionner.
		3	Bonne, mais inconsistante, gestion de la position défensive. Capacité limitée à réagir aux décisions des coéquipiers ou à une attaque imprévisible.
		5	Excellente compréhension du rôle défensif et du positionnement. Capacité à identifier et à réagir aux actions des coéquipiers et des adversaires.

Prise de décision en attaque	+/-, performances offensive et défensive	1	Capable de réagir à des changements limités dans l'environnement. Prend de bonnes décisions contre des adversaires plus faibles.
		3	Prend systématiquement de bonnes décisions en fonction du positionnement, du plan de jeu et de l'adversaire. A des difficultés contre les équipes plus fortes et sous pression.
		5	Réagit automatiquement et rapidement à plusieurs facteurs pour prendre de bonnes décisions selon le plan de jeu et l'adversaire sous pression. Excellente reconnaissance des schémas et anticipation.

PERFORMANCE MENTALE

Facteur de Performance	Critère	Évaluation	Descripteur subjectif
Conscience (Fondamentale)	Motivation, confiance, résilience	1	Manque de compréhension ou d'aptitude à appliquer les compétences fondamentales de la motivation, de la confiance et de la résilience dans leur performance mentale.
		3	Comprend mais l'application des compétences fondamentales de la motivation, de la confiance et de la résilience dans leur performance mentale est impactée par des facteurs externes.
		5	Démontre et applique les compétences fondamentales de la motivation, de la confiance et de la résilience dans leur performance mentale sous stress.
Comportement (auto-contrôle)	Conscience de soi, gestion du stress, contrôle émotionnel et de l'excitation, attention	1	Conscience de soi limitée. L'environnement externe dicte le stress de l'athlète ainsi que le contrôle émotionnel, de l'excitation et de l'attention.
		3	Les facteurs ou l'environnement externes dictent la conscience de soi, la gestion du stress, le contrôle émotionnel, de l'excitation et de l'attention de l'athlète.
		5	La conscience de soi, la gestion du stress ainsi que le contrôle émotionnel, de l'excitation et de l'attention sont des points forts dans les situations les plus difficiles.
Connexion (Interpersonnelle)	Relation athlète-entraîneur, leadership, travail d'équipe, communication	1	Motivation et concentration individuelles. Ne se connecte pas ou ne contribue pas au développement de l'équipe en dehors de son propre cadre.
		3	Fait partie de l'équipe ; partage les valeurs du groupe et contribue à la croissance et à l'objectif de l'équipe.
		5	Démontre une santé mentale positive et crée des environnements sûrs et productifs propices à l'apprentissage et à la croissance de l'équipe. Contribue à la cause commune.

PERFORMANCE PHYSIQUE : NEXTGEN

Facteur de Performance	Critères	Évaluation	Descripteur subjectif		
Capacité aérobie	Test de récupération intermittente Yo-Yo #2; score VO2max converti (ml/kg/min-1)	1	Niveau 18,3 ou inférieur 45-49		
		3	Niveau 20,6 ou inférieur 50-54		
		5	Niveau 20,7 ou supérieur ≥ 55		
Force du bas du corps	Tir isométrique de la cuisse moyenne ; N/kg	1	24-27		
		3	27-29		
		5	≥ 30		
Puissance du bas du corps	Saut en squat (Plaques de force – cm) Saut avec contre-mouvement (Plaques de force – cm) Saut d'approche (Vertec - cm)		SS	SCM	SA
		1	20	25	45
		3	25	30	50
		5	≥ 30	≥ 35	≥ 55
Force du haut du corps	Pompes rythmées	1	10		
		3	15		
		5	≥ 20		
Vitesse	20m (sec)		G	A	C
		1	U17 3,45 U19 3,36	U17 3,50 U19 3,40	U17 3,60 U19 3,51
		3	U17 3,40 U19 3,30	U17 3,40 U19 3,35	U17 3,51 U19 3,45
		5	3,25	3,30	3,40
			G	A	C
Hauteur	Hauteur debout (cm), envergure	1	U17 170 U19 175	U17 180 U19 189	U17 195 U19 200
		3	U17 172 U19 177	U17 182 U19 192	U17 197 U19 202
		5	U17 175 U19 180	U17 185 U19 195	U17 199 U19 205

PERFORMANCE PHYSIQUE : SENIOR

Facteur de Performance	Critères	Évaluation	Descripteur subjectif			
			G	A	C	
Capacité aérobie	Test de récupération intermittente Yo-Yo #2; score VO2max converti (ml/kg/min-1)	1	52,0	50,0	48,0	
		3	55,0	52,0	49,0	
		5	58,0	55,0	52,0	
		1	24-27			
Force du bas du corps	Tir isométrique de la cuisse moyenne ; N/kg	3	27-29			
		5	≥ 30			
		1	Gardes		Arrières	
Puissance du bas du corps	Puissance absolue – Saut en squat (planches de force – cm)	1	SS 29 SCM 33		SS 27 SCM 31	
		3	SS 36 SCM 40		SS 34 SCM 38	
		5	SS 39 SCM 45		SS 37 SCM 42	
		1	SS 39 SCM 45		SS 37 SCM 42	
	Puissance élastique – Saut avec contre-mouvement (planches de force – cm)	1	Gardes		Arrières	
Force du haut du corps		3	SS 29 SCM 33		SS 27 SCM 31	
		5	SS 36 SCM 40		SS 34 SCM 38	
		1	SS 39 SCM 45		SS 37 SCM 42	
Vitesse	Vitesse maximale (km/h) Sprint de 20m converti	1	Gardes		Arrières	
		3	22 km/hr 3,27s		20 km/hr 3,65s	
		5	25 km/hr 2,90s		21 km/hr 3,46s	
		1	26km/hr 2,80s		24hm/hr 3,00s	
Hauteur	Hauteur debout (cm), envergure	1	Gardes		Arrières	
		3	22 km/hr 3,27s		20 km/hr 3,65s	
		5	25 km/hr 2,90s		21 km/hr 3,46s	
		1	26km/hr 2,80s		24hm/hr 3,00s	
Hauteur		1	Gardes		Arrières	
		3	22 km/hr 3,27s		20 km/hr 3,65s	
		5	25 km/hr 2,90s		21 km/hr 3,46s	
		1	26km/hr 2,80s		24hm/hr 3,00s	
Hauteur		1	Gardes		Arrières	
		3	22 km/hr 3,27s		20 km/hr 3,65s	
		5	25 km/hr 2,90s		21 km/hr 3,46s	
		1	26km/hr 2,80s		24hm/hr 3,00s	

